

FRANCE : CRISE DE LA DETTE OU CRISE DE SOUVERAINETÉ ?

Ce que révèlent les blocus lycéens et pourquoi le risque pour l'Europe tient à ses propres choix

Maître Virginie de Araújo-Recchia
Avocat au Barreau de Paris – Analyste des politiques publiques
Membre de Sovereignty
12 octobre 2026

SYNTHÈSE

La France est secouée par une vague inédite de blocus lycéens, et des voix à l'étranger (CNN notamment) avertissent que sa crise de la dette pourrait déborder sur le reste de l'Europe. La réalité est à la fois moins spectaculaire et plus préoccupante que ce récit ne le suggère.

Ce qui se passe. Depuis le 21 septembre 2026, des lycées sont bloqués dans toute la France. Le mouvement est parti de revendications concrètes – manque de professeurs, bâtiments dégradés – mais il reste minoritaire : au plus fort de la mobilisation, le 6 octobre, les autorités comptaient 256 000 manifestants, pour plus de 2,2 millions de lycéens. Il a rapidement été récupéré par le parti politique La France insoumise et par les syndicats. Le mouvement a été défiguré par la violence de groupuscules : on a pu découvrir des établissements incendiés, une femme brûlée au visage, un chant à la gloire de terroristes. L'État a d'abord laissé faire, puis réprimé en masse, avec plus de 5 000 gardes à vue, dont 87 % de mineurs. Le philosophe Pierre Manent y reconnaît une méthode ancienne : gouverner par la peur.

Pourquoi les marchés s'inquiètent. Ce n'est pas la rue qui inquiète les marchés, c'est la dette. Elle atteint 119 % de la richesse nationale et a augmenté sous tous les présidents depuis 1981. Les investisseurs exigent désormais de la France des taux d'intérêt de plus en plus élevés et certains vendent leurs obligations françaises. Pour l'État, cela représente 12 milliards d'euros d'intérêts supplémentaires dès l'an prochain. Pour les ménages, ce sont des crédits immobiliers plus chers et une assurance-vie plus exposée. Le budget 2027 demande l'effort principal aux retraités et aux familles, et pourrait être adopté sans vote du Parlement.

Comment la crise peut gagner l'Europe. La France pèse près d'un sixième de l'économie de l'Union. Si elle vacille, les taux montent aussi chez ses voisins, à commencer par l'Italie, et aucun dispositif européen n'est assez puissant pour la secourir. Elle est aussi le deuxième contributeur net au budget européen, qui se négocie en ce moment pour 2028-2034 : l'Union aura besoin de la France au moment où elle aura le moins de moyens. La colère française n'est pas isolée non plus : en Allemagne, l'AfD a obtenu 43,8 % des voix en Saxe-Anhalt en septembre. L'adhésion de l'Ukraine menace en outre une agriculture française déjà fragilisée. Les prochaines semaines seront décisives : l'agence Moody's se prononce sur la note de la France le 23 octobre, l'Assemblée vote le budget le 17 novembre, et plusieurs capitales veulent boucler le

budget européen avant l'élection présidentielle française.

Une crise de souveraineté. Au fond, la crise française est une crise du consentement. Depuis la Révolution, la souveraineté appartient à la « Nation », exercée par des élus libres de tout mandat, et non au peuple lui-même. Sous la Ve République, le Parlement peut défaire ce que le peuple a décidé : en 2005, les Français ont rejeté la Constitution européenne, et en 2008, le Parlement a ratifié le traité de Lisbonne qui en reprenait l'essentiel. Les libertés de manifester et de s'exprimer, proclamées par les textes, sont mal respectées dans les faits. Les grands choix n'ont jamais été soumis aux Français : la sortie ou non de l'Union et de l'euro, dont l'article expose le pour et le contre, la politique familiale, ou encore l'immigration présentée comme la réponse au vieillissement.

Ce que l'on peut attendre de 2027. L'Europe n'est donc pas seulement menacée par la crise française : elle en est en partie la cause, parce qu'elle décide sans le consentement des peuples. Il serait naïf d'attendre de l'élection présidentielle d'avril 2027 qu'elle règle la question, car aucun candidat ne place le consentement et la souveraineté au cœur de son projet. C'est sans doute pourquoi la rue devient, de plus en plus, le dernier lieu où les Français se font entendre, malgré les coups.

PLAN

Un mouvement étendu dans les lycées, porté par une minorité et immédiatement instrumentalisé.....	3
Des revendications – qui pouvaient sembler au départ légitimes – ruinées par les actes.....	4
Une conception du pouvoir fondée sur la peur et l'égalitarisme.....	6
Les raisons de la dette abyssale.....	7
La fraternité universelle versus la charité ordonnée.....	10
Pourquoi la crise française devient une crise européenne.....	11
Une souveraineté sans le peuple français.....	13
Le traité de Maastricht, l'euro et la question de la sortie de l'U.E. et de la zone euro.....	14
Les Français n'ont jamais été consultés sur les choix de transformation de société.....	15
Conclusion.....	16

Selon une analyse de CNN largement reprise, les manifestations lycéennes en France « mettent en lumière une crise de la dette qui pourrait déborder sur le reste de l'Europe ».¹ Quelques jours plus tôt, la présidente de la Banque centrale européenne, Christine Lagarde, avait qualifié de « sérieuse » la situation de la dette française. De ces deux affirmations s'est dégagé un récit simple : la France sombre et pourrait entraîner ses voisins dans sa chute. Ce récit mérite un examen plus attentif, à commencer par les manifestations elles-mêmes.

Un mouvement étendu dans les lycées, porté par une minorité et immédiatement instrumentalisé

Il convient d'abord de rétablir les faits dans leurs justes proportions. Le mouvement est né le 21 septembre 2026 au lycée Saint-Exupéry de Créteil, en raison du manque de professeurs et de la dégradation des locaux.² Il s'est étendu avec une rapidité remarquable : le 1er octobre, le ministère de l'Intérieur dénombrait 1 027 lycées concernés sur quelque 3 700. Le ministère de l'Éducation nationale en recensait 891 dont les cours étaient suspendus, en tout ou partie le 6 octobre, jour de la plus forte mobilisation nationale, puis 528 le lendemain.³ Ces chiffres appellent néanmoins une lecture attentive. Selon le ministère de l'Éducation nationale, 85 % des perturbations consistaient en des barrages filtrants tenus par des groupes d'élèves et « la grande majorité des lycéens peuvent suivre leurs cours normalement ». Concernant le nombre total de manifestants, le 6 octobre, le ministère de l'Intérieur en a dénombré 256 000 sur l'ensemble du territoire (450 000 selon les organisateurs) – lycéens, étudiants et enseignants confondus –, dans un pays qui compte plus de 2,2 millions de lycéens.⁴ Même en retenant le chiffre des organisateurs, tenant compte du fait que le nombre total de manifestants n'était pas uniquement composé de lycéens, moins d'un lycéen sur cinq aurait défilé. Sur la base du chiffre du ministère, environ un sur neuf. Le mouvement est donc étendu par sa géographie, mais porté par une minorité.

Il a, de surcroît, été rapidement récupéré. Sur de nombreuses images des blocus, on voit des lycéens porter le keffieh palestinien, et un observateur décrit le drapeau palestinien comme « omniprésent » aux côtés des revendications relatives aux professeurs. Un député de La France insoumise a lancé aux lycéens : « Nous préparons l'alternative pour 2027, rejoignez-nous. » S'adressant à ce même parti à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a répliqué : « Vous organisez un chaos à des fins électoralistes. »⁵ Les syndicats d'adultes ont suivi l'intersyndicale de l'Éducation nationale (FSU, CGT, FO, CFDT, Unsa, Sud et Solidaires), qui a appelé à rejoindre le mouvement « y compris par la grève ». Puis le Snes-FSU, la CGT, FO et Sud ont appelé à une journée de grève et de manifestations en soutien

¹ Hanna Ziady, « France's student protests highlight a debt crisis that could spill over to the rest of Europe », *CNN Business*, 6 octobre 2026 (traduction de l'auteur). <https://www.cnn.com/2026/10/06/business/france-debt-crisis-europe-economy-intl>

² « Blocus des lycées : une fois sorti du tube, le dentifrice ne rentre plus », *Public Sénat*, 29 septembre 2026 (mis à jour le 8 octobre 2026) ; « Why Are Students Protesting Across France? », *Time*, 2 octobre 2026.

³ « Blocus lycéens : 564 établissements perturbés, le gouvernement cherche une sortie de crise », *Public Sénat*, 2 octobre 2026 (1 027 lycées « concernés » le 1er octobre selon le ministère de l'Intérieur ; le ministère de l'Éducation nationale compte différemment, d'où des chiffres inférieurs) ; « Mobilisation lycéenne, acte III : 891 lycées perturbés », *Euronews*, 6 octobre 2026 ; « Colère des lycéens : reprise partielle des cours au lendemain d'une mobilisation massive », *Le360*, octobre 2026 (528 lycées le 7 octobre) ; point presse du ministre de l'Éducation nationale du 2 octobre 2026 (AFP), rapporté par *CNews* et *Fortis News*, 2 octobre 2026, et « 400 établissements scolaires fermés face à l'extension du mouvement lycéen et la flambée de violences », *Maire-info*, 2 octobre 2026 (85 % des perturbations sont des barrages filtrants).

⁴ Chiffres du ministère de l'Intérieur (256 000 manifestants ; organisateurs : 450 000), rapportés par *Euronews*, 6 octobre 2026, et *Le360*, octobre 2026, op. cit. ; DEPP, *Note d'Information* n° 25.59, octobre 2025 : 1 598 397 élèves en lycée général et technologique et 661 631 en lycée professionnel à la rentrée 2025 (soit 2 260 028 au total).

⁵ Omar Youssef Souleimane, « Blocus des lycées : cet omniprésent drapeau palestinien », *L'Express*, 2 octobre 2026, citant le député Maxime Laisney ; « Mobilisation lycéenne : Sébastien Lecornu défend le gouvernement et refuse de jeter l'opprobre sur la police de la République », *Public Sénat*, 6 octobre 2026.

aux élèves.⁶ Que des organisations d'adultes appellent à amplifier un mouvement de mineurs dont elles ne maîtrisent ni les cortèges ni les débordements relève moins de la solidarité que de l'instrumentalisation, et le devoir de neutralité, en particulier celui des enseignants, est ici remis en question. **Un conflit étranger, des appareils syndicaux et une campagne présidentielle se sont ainsi greffés sur une revendication d'une minorité de lycéens.**

Certes, la guerre à Gaza est une véritable tragédie et l'incapacité de la communauté internationale à y mettre fin constitue un échec collectif, voire un aveu d'impuissance ou une volonté de laisser pourrir la situation. Pourtant, depuis trois ans, ce conflit occupe dans la vie politique et médiatique française une place sans commune mesure avec les préoccupations quotidiennes des Français, avec un effet loupe. Il polarise le débat public et relègue au second plan les questions dont dépend leur existence : la perte de sens, la protection des enfants, la justice, l'école, l'énergie, le pouvoir d'achat, la sécurité. Un constat s'impose : la guerre à Gaza n'est pas le conflit de la France ; l'importer dans les lycées ne sert ni les élèves ni les Palestiniens.

De plus, le 1er octobre 2026, pendant le blocus du lycée François-Villon de Beaugency, dans le Loiret, des jeunes ont été filmés en train de chanter « MRH », un morceau du rappeur BORO700 à la gloire de Mohamed Merah et de Salah Abdeslam. Le parquet d'Orléans a ouvert une enquête pour apologie du terrorisme et trois mineurs ont été placés en garde à vue. Trois jours plus tard, le même morceau résonnait dans l'église Saint-Hilaire de Soullans, en Vendée, où des collégiens se sont filmés dansant sur l'autel, un fait distinct du mouvement mais révélateur de ce que devient une partie de la jeunesse lorsque plus rien ne lui est transmis.⁷

Des revendications – qui pouvaient sembler au départ légitimes – ruinées par les actes

Les revendications des lycéens peuvent être rappelées ici : classes de 30 à 35 élèves, absences de professeurs non remplacées, journées de 8 heures à 18 heures, mobilier et équipements vétustes, angoisse de Parcoursup.⁸ Elles se heurtent pourtant à une double contradiction. La première tient au niveau. En 2022, la France a enregistré dans l'enquête PISA de l'OCDE la plus forte chute en mathématiques observée depuis la création de l'enquête (21 points en quatre ans). En 2023, ses élèves de quatrième obtenaient 479 points en mathématiques dans l'enquête internationale TIMSS, contre 507 en moyenne dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE participants : 3 % seulement atteignaient le niveau avancé, contre 11 % chez nos voisins.⁹ Dénoncer la charge du travail scolaire lorsque le niveau s'effondre, c'est se tromper de combat : le mal de l'école française n'est pas l'excès d'exigence, mais son recul. Certes, il faudrait encore étudier la question des programmes mais nous ne pourrions pas en faire ici l'exposé.

La seconde contradiction est plus grave. Un mouvement qui réclame des écoles dignes de ce nom a vu vingt-quatre établissements scolaires incendiés ou saccagés, pour des dégâts que le

⁶ « Blocage des lycées, syndicats, Gilets jaunes : se dirige-t-on vers une convergence des luttes ? », *Public Sénat*, 5 octobre 2026 (mis à jour le 8 octobre 2026) ; « Mobilisation lycéenne : les lycéens appelés de nouveau à se mobiliser jeudi », AFP, reprise par *Le Petit Journal*, 8 octobre 2026.

⁷ *Newsweek*, 8 octobre 2026 (enquête préliminaire du parquet d'Orléans, trois mineurs en garde à vue le 7 octobre ; le rappeur doit être jugé à Paris le 21 octobre pour apologie du terrorisme) ; « Église profanée en Vendée : "Il y a un combat spirituel à vivre, y compris pour ces jeunes" », *Aleteia*, 7 octobre 2026.

⁸ « Blocage des lycées : quelles sont les revendications des élèves ? », *LCP*, 6 octobre 2026 (mis à jour le 8 octobre 2026).

⁹ OCDE, résultats de PISA 2022, 5 décembre 2023, rapportés par *Public Sénat*, « Classement PISA : chute historique du score de la France en mathématiques », 5 décembre 2023 (474 points, contre 495 en 2018) ; DEPP, TIMSS 2023, rapporté par *L'Étudiant*, « Étude TIMSS en maths et en sciences : les collégiens français toujours à la traîne », 4 décembre 2024.

ministre de l'Éducation nationale évalue entre 20 et 30 millions d'euros.¹⁰ À Nantes, le hall du lycée Nelson-Mandela a brûlé. À Marseille, des jeunes ont contraint des pompiers à abandonner leur camion avant d'y mettre le feu. À Besançon, des abribus ont été incendiés, des camions de pompiers et des policiers caillassés, une policière blessée par un projectile.¹¹ À Marseille encore, une auxiliaire de vie de 40 ans qui tentait de dissuader des jeunes de briser un abribus a été brûlée au visage par un lycéen de 15 ans qui l'a aspergée d'un aérosol avant d'y mettre le feu. Il a été mis en examen pour « acte de barbarie » et placé en détention provisoire.¹² Le ministre de l'Éducation nationale affirmait pourtant qu'il n'y avait « pas de lycéens violents ou très très peu » et désignait, avec le ministre de l'Intérieur, des « éléments extérieurs violents ». ¹³ Il est vrai que des adultes encagoulés ont bien été aperçus en train de lancer des projectiles afin de faire en sorte que la situation s'embrace. À Reims, le 2 octobre 2026, il semblerait qu'un policier en civil ait été filmé en train de lancer une grenade lacrymogène, et un député présent sur place a dénoncé une « provocation policière ». La préfecture de police de Paris a d'ailleurs reconnu, dès 2019, recourir lors des manifestations à des agents en civil, parfois grimés en manifestants, pour procéder à des interpellations et mener des missions de renseignement. Dès 2010, un responsable syndical policier jugeait cette présence « normale et logique ». La pratique nourrit, depuis lors, le soupçon de provocations.¹⁴ Néanmoins, des lycéens ont bien fait preuve de violence, comme nous l'avons vu plus haut. Rien de tout cela ne relève de la revendication : c'est un ensauvagement, qu'aucune cause, si légitime soit-elle, ne saurait excuser. Les casseurs, mineurs ou non, doivent répondre de leurs actes.

Qui sont ces éléments extérieurs ? Le gouvernement met en cause La France insoumise et « ses proxys d'ultra-gauche ». D'autres soupçonnent l'État de tolérer une violence qui discrédite les mouvements de contestation, un soupçon qui circule depuis les Gilets jaunes. Aucune preuve n'a été apportée, dans un sens ou dans l'autre, s'agissant du mouvement actuel mais l'opacité qui entoure ces groupes nourrit une défiance que l'État aurait tout intérêt à dissiper.

Ce tableau contraste avec une autre image de la jeunesse française, esquissée quelques jours plus tôt seulement : le 25 septembre, quelque 80 000 jeunes s'étaient inscrits à la veillée avec le pape Léon XIV au Stade de France, qui s'est déroulée dans la paix, dans la foi et dans la joie.¹⁵ La jeunesse, dans son ensemble, est en quête de sens, d'ordre et de cadre sous la protection d'adultes responsables ; c'est dans l'ordre des choses.

¹⁰ Déclarations d'Édouard Geffray, ministre de l'Éducation nationale, le 4 octobre 2026, rapportées par *IBTimes UK*, 4 octobre 2026 (24 établissements d'enseignement incendiés ou saccagés ; dégâts estimés à 20-30 millions d'euros).

¹¹ « Blocages des lycées : violences, incendies et affrontements, Lecornu accuse LFI et l'ultra-gauche », *Euronews*, 1er octobre 2026 ; « Attackers douse teacher in petrol as student protests rage across France », Reuters, repris par *The Star*, 1er octobre 2026 ; « Blocage des lycées : départs de feu, camions de pompiers caillassés et policier blessé à Besançon », *maCommune.info*, 1er octobre 2026.

¹² « Blocus lycéens : la femme brûlée au visage à Marseille témoigne », *franceinfo*, octobre 2026 ; « Femme agressée avec un spray inflammable à Marseille : le lycéen placé en détention provisoire », *Imaz Press*, octobre 2026 (communiqué du procureur de la République de Marseille, Nicolas Bessone).

¹³ *Maire-info*, 2 octobre 2026, op. cit. (déclarations d'Édouard Geffray et de Laurent Nuñez).

¹⁴ « Provocation policière ? Que faisait vraiment ce policier en civil à Reims ? », *franceinfo*, octobre 2026 (faits du 2 octobre 2026) ; sur le recours à des policiers en civil lors des manifestations, présenté par la préfecture de police comme un moyen « d'effectuer des interpellations et de mener des missions de renseignement » : « Des policiers se sont-ils fait passer pour des black blocs lors de la manifestation des "gilets jaunes" samedi à Paris ? », *franceinfo*, novembre 2019 ; propos de Nicolas Comte (SGP-FO) lors du mouvement contre la réforme des retraites, rapportés par le *World Socialist Web Site*, 10 novembre 2010.

¹⁵ Diocèse de Paris, « Veillée de prière avec les jeunes et le pape Léon XIV », 25 septembre 2026.
<https://dioceseparis.fr/veillee-de-priere-avec-les-jeunes.html>

Une conception du pouvoir fondée sur la peur et l'égalitarisme

La réponse de l'État soulève néanmoins de sérieuses questions. Selon le ministère de la Justice, 5 060 personnes avaient été placées en garde à vue au 5 octobre, dont 87 % de mineurs (1 802 personnes, soit un peu plus d'un tiers, ont fait l'objet de poursuites).¹⁶ Le 6 octobre, le Conseil de l'Ordre du barreau de Paris a rappelé que la garde à vue d'un mineur « demeure une mesure exceptionnelle, entourée de garanties renforcées » et que « l'État de droit et les droits de la défense doivent être respectés, quelles que soient les circonstances ».¹⁷ Amnesty International, de son côté, a dénoncé un usage disproportionné de la force et demandé la suspension des tirs de LBD (des armes potentiellement létales) contre les lycéens.¹⁸ Les violences commises lors des blocus sont réelles. Selon le ministre de l'Intérieur, près de 800 policiers et gendarmes, 215 élèves et 85 personnels éducatifs ont été blessés,¹⁹ mais le devoir de proportionnalité de l'État pèse d'autant plus lourdement qu'il fait face à une majorité de mineurs.

Le précédent est connu. Dès février 2019, pendant le mouvement des Gilets jaunes, la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe appelait la France à suspendre l'usage des LBD et à mieux respecter la liberté de réunion.²⁰ Sept ans plus tard, les mêmes armes sont employées contre des lycéens. Or la liberté de réunion, garantie par l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'homme, ne souffre que les restrictions « nécessaires, dans une société démocratique » notamment à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime. La proportionnalité de la force employée n'est pas une affaire de préférence, mais de droit.²¹

Cette alternance – le désordre toléré, puis réprimé en masse – n'est pas un accident. Elle procède d'une conception du pouvoir dont Pierre Manent a mis au jour les sources dans ce qu'il appelle « les conseils de la peur ». Chez Machiavel, observe-t-il, « la seule chose qui rassemble effectivement les hommes, c'est la peur », et « la peur, convenablement appliquée, sera un substitut avantageux de la loi ».²² Hobbes en tire un ordre politique : sa doctrine « installe les hommes sur le plan de l'égalité des droits, ou de l'égale liberté, par le moyen de la peur qu'inspire le Souverain. Pour le reste, tant qu'ils obéissent au Souverain, les citoyens font comme bon leur semble ».²³ Tout est dit : un pouvoir qui ne propose plus ni bien commun ni règle de vie, qui laisse chacun faire « comme bon lui semble » et qui ne se rappelle aux citoyens que par la crainte. C'est exactement le diptyque français : une permissivité qui laisse le désordre s'installer, puis une répression qui frappe indistinctement des milliers de mineurs en garde à vue, dont près des deux tiers n'avaient fait l'objet d'aucune poursuite au 5 octobre.

¹⁶ Ministère de la Justice, communiqué « Bilan judiciaire des violences urbaines en marge du mouvement lycéen », Paris, 5 octobre 2026 (5 060 personnes placées en garde à vue, dont 4 406 mineurs, soit 87 % ; 1 802 personnes poursuivies, dont 1 483 mineurs). <https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/2026-10/CP%20-%20Bilan%20judiciaire%20des%20violences%20urbaines%20en%20marge%20du%20mouvement%20lycee%CC%81en%20-%202005.10.2026.pdf>

¹⁷ Conseil de l'Ordre du barreau de Paris, « Communiqué du Conseil de l'Ordre sur le recours massif aux gardes à vue de mineurs », séance du 6 octobre 2026. <https://www.avocatparis.org/conseil-de-l-ordre/communique-du-conseil-de-lordre-sur-le-recours-massif-aux-garde-vue-de-mineurs>

¹⁸ Amnesty International France, « Amnesty International dénonce l'usage disproportionné de la force contre les manifestations lycéennes », 2 octobre 2026. <https://www.amnesty.fr/communiqués/amnesty-international-denonce-lusage-disproportionne-de-la-force-contre-les-manifestations-lyceennes/>

¹⁹ Laurent Nuñez, ministre de l'Intérieur, sur RTL, mercredi 7 octobre 2026, rapporté par *Le360*, octobre 2026, op. cit.

²⁰ Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, *Mémoire sur le maintien de l'ordre et la liberté de réunion dans le contexte du mouvement des « gilets jaunes » en France*, CommDH(2019)8, 26 février 2019. <https://rm.coe.int/commmdh-2019-8-memorandum-france-en/1680932f57>

²¹ Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, article 11, paragraphe 2.

²² Pierre Manent, *La loi naturelle et les droits de l'homme*, PUF, coll. « Chaire Étienne Gilson », 2018, chap. 2, « Les conseils de la peur », p. 33 et 37.

²³ Pierre Manent, op. cit., p. 26.

Puis l'égalitarisme est une manière d'empêcher toute élite, issue du peuple, d'émerger. Aucune tête ne doit dépasser, tous dociles, tirés vers le bas et donc tous égaux dans la médiocrité.

Certains y voient davantage qu'une dérive : une stratégie délibérée, celle de l'*ordo ab chao*, qui consisterait à laisser monter le chaos pour imposer ensuite un ordre plus contraignant. La grille de lecture n'est pas neuve. Le stratège Sun Tzu enseignait que le comble de l'habileté consiste à soumettre l'ennemi sans combattre.²⁴ Youri Bezmenov, ancien du KGB, décrivait en 1984 la manière dont une société peut être défaite de l'intérieur par la « subversion idéologique », en quatre temps : démoralisation, déstabilisation, crise, normalisation, consistant notamment à rééduquer une génération entière.²⁵ Que l'on y voie un dessein ou une simple incurie, le résultat est le même. Une liberté sans contenu, affranchie de toute règle et de toute transmission, ne forme pas des citoyens libres mais des individus livrés à eux-mêmes. Pierre Manent se demande si nous ne courons pas le risque « de ne plus savoir de quoi ni pour quoi nous nous sommes “libérés” ». ²⁶ Le chaos s'oppose à l'ordre public au sens classique. Il n'est que peur et destruction.

Le droit, pourtant, refuse l'obéissance aveugle. Le code de déontologie de la police et de la gendarmerie impose d'exécuter les ordres, sauf lorsque l'ordre donné est « manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public », et le code pénal ne couvre pas l'agent qui accomplit un acte « manifestement illégal », fût-il commandé par l'autorité légitime. Il s'agit là de rappeler la théorie dite des « baïonnettes intelligentes ». ²⁷ L'ordre public véritable suppose des forces de l'ordre, qui servent en conscience, pour la défense du bien commun et non une force employée comme instrument de la peur et de la violence pour défendre d'autres intérêts. L'affaire n'est pas purement intérieure. Pour une Union qui fait de l'État de droit une condition d'appartenance, la vue de mineurs face aux LBD dans son deuxième État membre entame l'autorité même avec laquelle elle fait la leçon aux autres.

Les raisons de la dette abyssale

Les chiffres des finances publiques sont exacts. Dans son entretien à *La Croix* du 30 septembre, Christine Lagarde déclarait : « lorsque votre dette tutoie les 120 % du PIB sans trajectoire permettant d'en maîtriser l'évolution, c'est sérieux ». ²⁸ L'Insee confirme que la dette publique s'élevait à 3 595,5 milliards d'euros fin juin 2026, soit 119,0 % du PIB. ²⁹ Le budget 2027, présenté le 1er octobre, prévoit 43 milliards d'euros de mesures nouvelles (54 milliards en comptant la montée en charge de mesures déjà décidées), dont le gel, total ou partiel, des pensions supérieures à 1 260 euros par mois ; le déficit de 2026 atteindra 5,4 % du PIB au lieu des 5 % promis, et la dette 121,7 % du PIB en 2027. Le plan existe, mais le gouvernement ne dispose pas de la majorité nécessaire pour l'adopter. ³⁰

Encore faudra-t-il que ce budget soit adopté. Le précédent est connu : en janvier 2026, après trois mois de débats infructueux, le gouvernement a fini par recourir à l'article 49, alinéa 3,

²⁴ Sun Tzu, *L'Art de la guerre*, chap. III.

²⁵ Youri Bezmenov, entretien avec G. Edward Griffin, *Deception Was My Job*, 1984. Ce témoignage d'un ancien agent soviétique porte sur la stratégie de l'URSS à l'égard des sociétés occidentales, cité ici comme grille d'analyse.

²⁶ Pierre Manent, op. cit., p. 44.

²⁷ Code de la sécurité intérieure, art. R. 434-5 ; Code pénal, art. 122-4 ; Ronan Doaré, « Ordre légal, ordre illégal », *Inflexions*, n° 24, 2013/3, p. 153-162.

²⁸ Christine Lagarde, entretien avec *La Croix*, publié le 30 septembre 2026.

²⁹ <https://www.ecb.europa.eu/press/inter/date/2026/html/ecb.in260930~10084a5f3d.fr.html>

²⁹ Insee, *Informations rapides* n° 239, 29 septembre 2026. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/9053525>

³⁰ « Impôts, retraites, mesures d'économies : le gouvernement lève le voile sur le budget 2027, qui prévoit un effort de 43 milliards d'euros », *Public Sénat*, 1er octobre 2026 ; « Projet de loi de finances : le budget 2027 sous haute tension », *La finance pour tous*, 8 octobre 2026.

de la Constitution pour faire passer le budget de 2026.³¹ Pour 2027, Sébastien Lecornu a promis « ni 49.3, ni ordonnances » mais à la condition que les oppositions renoncent à toute « obstruction » et plusieurs commentateurs évoquent déjà l'arme ultime de l'article 47 : si le Parlement ne s'est pas prononcé dans un délai de soixante-dix jours, le budget peut être mis en vigueur par ordonnance, sans aucun vote. Cette procédure n'a jamais été utilisée sous la Ve République. Le constitutionnaliste Benjamin Morel y voit « une arme d'une rare brutalité », une « bombe atomique ».³² Un budget de rigueur imposé au-dessus du Parlement, à quelques mois de l'élection présidentielle.

Les marchés ont pris le relais des alarmes. Le 1er octobre, le taux à dix ans de la France a touché 4,96 % en séance, un niveau inédit depuis 2002 et supérieur à celui de l'Italie. Dans les jours suivants, l'écart avec l'Allemagne a brièvement dépassé 150 points de base.³³ Un point de base vaut un centième de point de pourcentage : un écart de 150 points de base signifie que la France paie, pour emprunter sur dix ans, environ 1,5 point d'intérêt de plus par an que l'Allemagne. Concrètement, pour chaque milliard d'euros emprunté, l'État français verse quelque 15 millions d'euros d'intérêts de plus chaque année que l'État allemand. Si cet écart se maintenait, les 340 milliards d'euros d'emprunts prévus en 2027 coûteraient, à terme, environ 5 milliards d'euros de plus par an qu'aux conditions allemandes.³⁴

Le gestionnaire japonais Sumitomo Mitsui DS Asset Management a soldé la totalité de ses obligations d'État françaises, jugeant que l'équilibre entre rendement et risque avait changé.³⁵ La banque Barclays observe que la France est désormais davantage assimilée aux pays « périphériques » de la zone euro qu'à ses emprunteurs les plus sûrs. L'économiste Paul Krugman, prix Nobel, estime qu'elle a peut-être franchi la ligne qui sépare le « trop gros pour faire faillite » du « trop gros pour être sauvé ».³⁶ Les banques Goldman Sachs et Deutsche Bank proposent même à leurs clients des paniers d'obligations françaises permettant de parier, à la hausse comme à la baisse, sur l'issue de l'élection présidentielle française.³⁷ Le gouverneur de la Banque de France, Emmanuel Moulin, juge ces mouvements « sérieux et préoccupants » : « Si nous n'agissons pas, il y a effectivement un risque d'être progressivement étranglés par la hausse des taux d'intérêt. »³⁸

Le coût est déjà là. La charge d'intérêts de l'ensemble des administrations publiques passera de 79 à 91 milliards d'euros entre 2026 et 2027 : plus de 12 milliards supplémentaires en un an, consacrés non à l'école ou à la santé, mais aux créanciers, et la France émettra en 2027 le

³¹ « France adopts 2026 budget after government survives no-confidence votes », *Euronews*, 2 février 2026 ; « “Ni 49-3, ni ordonnances” : comment Sébastien Lecornu prépare déjà la fin », *L'Opinion*, 20 septembre 2026 ; « Budget 2027 rejeté en commission le 7 octobre 2026 : 49.3, loi spéciale, impôts et recours », *Kohen Avocats*, octobre 2026.

³² Constitution du 4 octobre 1958, art. 47, al. 3, et art. 49, al. 3 ; « L'hypothèse d'un budget par ordonnance toujours sur la table : “une bombe atomique démocratique” », *Public Sénat*, 12 janvier 2026 (propos de Benjamin Morel, maître de conférences en droit public à l'université Paris-Panthéon-Assas).

³³ « TAUX – Les rendements obligataires se tendent, l'OAT touche un sommet depuis 2002 avant de refluer », *Reuters*, repris par *Boursorama*, 1er octobre 2026 (4,9629 % en séance) ; émissions prévues de 340 milliards d'euros en 2027 ; au moins trois hausses de taux de la BCE anticipées d'ici à fin 2027) ; « OAT à 10 ans proche de 5 %, spread au-delà de 150 points : la Banque de France alerte sur la dette », *Club Patrimoine*, 6 octobre 2026.

³⁴ Calcul de l'auteur : 1,5 % de 1 milliard d'euros = 15 millions d'euros par an ; 1,5 % de 340 milliards d'euros ≈ 5,1 milliards d'euros par an, une fois l'ensemble de ces emprunts émis à ces conditions.

³⁵ « Sumitomo Mitsui vend toutes ses OAT françaises pour raisons budgétaires », *Upside*, 4 octobre 2026, d'après *Bloomberg* ; « Japanese investors pull back from French debt as fiscal risks mount », *Eurasia Business News*, 5 octobre 2026 (déclarations de Shinji Kunibe, gérant de portefeuille).

³⁶ *BFMTV*, 6 octobre 2026 (analyse de Barclays : la France est « désormais davantage assimilée aux pays “périphériques” de la zone euro ») ; « France is Facing a Fiscal Crisis. A Nobel Economy Prize Winner Said it May Have Become “Too Big To Save” », *International Business Times*, 9 octobre 2026 (Paul Krugman : « may have crossed the line from too big to fail to too big to save »).

³⁷ « Goldman Sachs and Deutsche Bank Turn France's Election Into Bond Trade », *Bloomberg*, 8 septembre 2026.

³⁸ Emmanuel Moulin, gouverneur de la Banque de France, entretien au *Financial Times*, rapporté par *ABC Bourse*, 6 octobre 2026.

montant record de 340 milliards d'euros d'obligations.³⁹ Pour les ménages, la transmission est directe. Le taux d'emprunt de l'État sert de référence aux crédits immobiliers. L'épargne placée en assurance-vie repose largement sur des obligations, notamment d'État, et la loi Sapin II permet au Haut Conseil de stabilité financière de limiter temporairement, par périodes de trois mois renouvelables, les rachats sur ces contrats en cas de menace grave pour le système financier.⁴⁰ Quant au projet de loi de finances préparant le budget 2027, il fait porter l'effort sur les mêmes : s'il indexe le barème de l'impôt sur le revenu, il gèle les pensions supérieures à 1 260 euros, réduit l'abattement fiscal de 10 % des retraités, ne revalorise pas les prestations familiales au 1er avril et gèle le point d'indice des fonctionnaires.⁴¹ La France n'est pas la Grèce mais l'épargnant français a des raisons d'être inquiet.

La dette n'est pourtant qu'un symptôme et non pas une cause. La France connaît le deuxième taux de prélèvements obligatoires de l'OCDE, soit 43,5 % du PIB en 2024, contre une moyenne de 34,1 %.⁴² L'industrie manufacturière ne représente plus qu'à peine 10 % du PIB, contre 22 % en 1970, et le déficit commercial en biens a atteint 69,2 milliards d'euros en 2025, dont quelque 50 milliards avec la seule Chine.⁴³ Un pays qui taxe lourdement et produit peu ne peut financer son modèle social qu'en empruntant.

L'agriculture, déjà éprouvée, pourrait payer le prix fort de l'élargissement. Le 7 octobre 2026, après la levée du veto hongrois, les États membres ont décidé d'ouvrir de nouveaux chapitres des négociations d'adhésion de l'Ukraine.⁴⁴ Or l'Ukraine dispose de 41 millions d'hectares de surface agricole utile, plus d'une fois et demie celle de la France, et deviendrait la première bénéficiaire de la politique agricole commune. Selon des estimations internes à l'Union révélées par le *Financial Times*, elle pourrait prétendre à près de 100 milliards de dollars d'aides agricoles sur sept ans, ce qui réduirait d'autant, à budget constant, la part des agriculteurs des autres États membres.⁴⁵ Pour la seule filière du maïs, une étude réalisée pour l'Association générale des producteurs de maïs évalue la perte de chiffre d'affaires à 663 millions d'euros à l'horizon 2030, les coûts de production ukrainiens étant de 97 euros la tonne contre 261 en France. Son président entend tout faire pour qu'une intégration non contrôlée ne soit pas « le coup de grâce pour la filière ». ⁴⁶ Sans garde-fous durables, l'adhésion de l'Ukraine pourrait mettre à genoux des pans entiers de l'agriculture française, une décision de plus sur laquelle les Français n'auront pas prise.

Cette dérive n'est pas l'œuvre d'un seul homme. La dette publique représentait 22 % du PIB à la fin de 1981, au sortir du septennat de Valéry Giscard d'Estaing. Elle atteignait près de 58 % en 1995, au terme des deux mandats de François Mitterrand. Puis 65 % en 2007 après

³⁹ *La finance pour tous*, 8 octobre 2026, op. cit. (charge d'intérêts des administrations publiques : 79 milliards d'euros en 2026, 91 milliards en 2027 ; charge de la dette de l'État : 72,9 milliards d'euros en 2027, selon *Public Sénat*, op. cit.) ; *Boursorama* (Reuters), 1er octobre 2026, op. cit.

⁴⁰ Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « Sapin II ») ; Code monétaire et financier, art. L. 631-2-1 ; sur le rôle du taux à dix ans dans le crédit immobilier : « OAT 10 ans à plus de 4 % : faut-il s'attendre à une remontée des taux de crédit ? », *Pretto*, 2026.

⁴¹ « Projet de loi de finances pour 2027 : les mesures pour les particuliers », *La finance pour tous*, 2 octobre 2026 ; *Public Sénat*, 1er octobre 2026, op. cit.

⁴² OCDE, *Statistiques des recettes publiques 2025*, décembre 2025 (données provisoires 2024 ; le Danemark est premier avec 45,2 %).

⁴³ France Industrie, *Portrait de l'industrie manufacturière 2025*, juillet 2026.

⁴⁴ « The EU has decided to open clusters 2 and 3 of accession negotiations with Moldova and Ukraine », *IPN*, 7 octobre 2026 (décision des représentants permanents des États membres).

⁴⁵ Estimations internes de l'Union rapportées par le *Financial Times*, reprises par *Euromaidan Press*, 4 octobre 2023 (99,7 milliards de dollars au titre de la politique agricole commune sur sept ans ; 41,1 millions d'hectares de surface agricole utile) ; Agreste, recensement agricole 2020 (26,7 millions d'hectares en France).

⁴⁶ « L'adhésion de l'Ukraine à l'UE pourrait faire perdre plus de 600 M€ à la filière maïs selon l'AGPM », *Le Betteravier français*, 6 juillet 2026 (étude d'Orae Géopolitique pour l'AGPM, présentée le 30 juin 2026 ; déclaration de Franck Laborde, président de l'AGPM).

Jacques Chirac. Puis encore, 92 % en 2012 après Nicolas Sarkozy. Encore 99 % en 2017 après François Hollande. Enfin, près de 116 % à la fin de 2025 sous Emmanuel Macron.⁴⁷ Les crises de 2008 et du Covid-19 ont accéléré la pente mais aucune alternance, de gauche comme de droite, ne l'a inversée durablement. **En réalité, le dernier budget de l'État voté en équilibre remonte à 1974.** Certes, les Français ont élu ces présidents mais ils n'ont jamais été appelés à se prononcer sur l'endettement lui-même, devenu une constante que nul ne choisit et que tous prolongent. Les Français deviennent les esclaves de la dette.

Le choc énergétique a achevé de dégrader le tableau. Depuis les frappes américaines et israéliennes contre l'Iran en février 2026 et la fermeture du détroit d'Ormuz, le gazole a atteint le record de 2,41 euros le litre le 20 septembre, et des pêcheurs ont bloqué des ports (le gouvernement poursuit sa politique des chèques ciblés pour ne pas réduire les taxes pour tous).⁴⁸ Ce même choc a conduit la Slovaquie à rationner le carburant et exposé, au printemps, le gouvernement irlandais à un vote de défiance.⁴⁹ La France supporte le coût d'une guerre qu'elle n'a pas décidée, tout en demeurant le deuxième exportateur mondial d'armements.⁵⁰ Dans le budget 2027, la défense bénéficie de la plus forte hausse des dépenses tandis que des lycéens se plaignent de salles de classe sans chaises, sans chauffage et sans professeurs.⁵¹

La fraternité universelle versus la charité ordonnée

Les Français ne demandent pas l'indifférence au malheur d'autrui. Ils demandent un ordre des priorités. En septembre, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, Emmanuel Macron écrivait : « Les frappes russes sur les infrastructures énergétiques ukrainiennes menacent de priver des millions de familles de chauffage et d'électricité. La France sera aux côtés de l'Ukraine pour affronter l'hiver. »⁵² L'inquiétude se comprend. Mais en France même, 35 % des ménages ont souffert du froid chez eux au cours de l'hiver 2024-2025, 36 % des ménages ont éprouvé des difficultés à payer leurs factures d'énergie et 74 % des ménages restreignent leur chauffage pour des raisons financières.⁵³ Le froid n'est pas tout : avec la hausse des prix, 37 % des Français déclarent ne pas pouvoir se procurer une alimentation saine (quatre points de plus en un an). Parmi les ménages, ce phénomène touche 58 % de ceux qui vivent avec au plus le SMIC et 29 % ont déjà sauté un repas alors qu'ils avaient faim.⁵⁴ Qui a promis d'être à leurs côtés ?

En 2025, la France a par ailleurs consacré quelque 13 milliards d'euros à l'aide publique au développement, dont environ 40 % à l'Afrique (bien que ces crédits soient désormais en baisse).⁵⁵ La question n'est pas de savoir s'il faut aider, mais dans quel ordre. Thomas d'Aquin enseignait que la charité est ordonnée : l'aide est due à tous, mais d'abord à ceux auxquels

⁴⁷ Insee (1978-1994) et Eurostat (depuis 1995), dette des administrations publiques au sens de Maastricht en fin d'année, séries compilées par *dette-france.fr* ; Insee, dette trimestrielle, 29 septembre 2026 (115,7 % du PIB fin 2025). Les mandats s'achevant en mai, les chiffres de fin d'année incluent quelques mois du mandat suivant.

⁴⁸ « Suivez en direct : Israël et les USA attaquent l'Iran », *Médias24*, 28 février 2026 ; « Moyen-Orient : l'Iran affirme que le détroit d'Ormuz restera fermé jusqu'à la fin des actes d'agression américains », *Europe 1*, direct ; « Carburants à 2,41 euros : Sébastien Lecornu réunit d'urgence les acteurs de l'énergie pour faire face à la crise », *Le Journal de l'Économie*, 20 septembre 2026 ; sur la mobilisation des pêcheurs : *franceinfo*, direct, septembre 2026.

⁴⁹ « Fuel protests have Ireland's government facing possible no-confidence vote », *NPR*, 14 avril 2026 ; « Slovenia introduces fuel rationing », *Newsweek*, 24 mars 2026.

⁵⁰ SIPRI, *Trends in International Arms Transfers, 2025*, mars 2026 : la France représente 9,8 % des exportations mondiales d'armements majeurs sur 2021-2025. https://www.sipri.org/sites/default/files/2026-03/fs_2603_at_2025.pdf

⁵¹ *Public Sénat*, 17 septembre 2026, op. cit. ; *Al Jazeera*, 6 et 8 octobre 2026.

⁵² Emmanuel Macron, message publié sur X à l'issue de son entretien avec Volodymyr Zelensky, septembre 2026, rapporté par *CNews* et *La Presse* le 22 septembre 2026. <https://x.com/EmmanuelMacron/status/2102246005743788143>

⁵³ Médiateur national de l'énergie, baromètre énergie annuel, enquête auprès de 2 000 foyers réalisée du 10 au 17 septembre 2025, publiée le 28 octobre 2025.

⁵⁴ Secours populaire français, baromètre Ipsos/SPF 2026 « Pauvreté : la France décroche en Europe », 10 septembre 2026 (enquête réalisée du 6 mai au 9 juin 2026).

nous unissent les liens les plus étroits.⁵⁶ Ce principe ne commande pas l'indifférence aux malheurs du monde. Il commande qu'un État assure d'abord les conditions de vie de son propre peuple. Ce principe suggère, par ailleurs, que la meilleure aide à l'Afrique et au Moyen-Orient réside dans un commerce qui leur permette de se développer, dans la paix plutôt que dans les stratégies de déstabilisation organisées.

Pourquoi la crise française devient une crise européenne

La crise française peut-elle gagner d'autres pays européens ? La France n'est pas un État membre comme les autres : elle représente 15,9 % du PIB de l'Union, au deuxième rang derrière l'Allemagne.⁵⁷ Ses difficultés atteignent le reste de l'Europe par trois canaux.

Le premier canal est financier. Le jour même où le taux français frôlait 5 %, l'écart entre les taux italiens et allemands atteignait son plus haut niveau depuis mai 2025, et la presse italienne évoquait une « contagion venue de France ».⁵⁸ La perte du statut d'emprunteur sûr de la deuxième économie de la zone euro renchérit le crédit pour tous. Les marchés anticipent désormais au moins trois hausses de taux de la BCE d'ici à la fin de 2027.⁵⁹ Surtout, personne n'est en mesure de secourir la France. Le Mécanisme européen de stabilité dispose d'une capacité de prêt de 500 milliards d'euros : la dette française en représente plus de sept fois le montant.⁶⁰ L'instrument de protection de la BCE, lui, est réservé aux États qui respectent le cadre budgétaire européen. Or, la France, placée en procédure pour déficit excessif et éloignée de sa trajectoire, n'y serait pas éligible.⁶¹ Réunis le 8 octobre 2026, les ministres des Finances de la zone euro l'ont fait savoir sans détour : il appartient aux responsables politiques français de dissiper l'incertitude qu'ils ont créée, et aucune institution de la zone euro n'est prête à intervenir.⁶² C'est là le véritable sens de la formule « trop gros pour être sauvé ».

Le second canal est budgétaire. La France est le deuxième contributeur net au budget de l'Union.⁶³ Le prochain cadre financier pluriannuel, pour 2028-2034, se négocie au moment même où l'Union doit commencer à rembourser la dette commune contractée après la pandémie de Covid-19, pour un coût de 15 à 20 milliards d'euros par an.⁶⁴ Les États membres s'étaient fixé la fin de l'année 2026 pour échéance, en partie afin de devancer l'élection présidentielle française. Le ministre français chargé de l'Europe estime lui-même qu'un accord pourrait n'intervenir qu'au second semestre 2027.⁶⁵ Autrement dit, le prochain président de la République, quel qu'il soit, tiendra les cordons de la bourse d'une Union qui

⁵⁵ Sénat, avis sur le projet de loi de finances pour 2026, mission « Aide publique au développement » (données OCDE : un peu plus de 13 milliards d'euros en 2025, soit 0,43 % du RNB ; crédits de la mission en baisse de 16 % en 2026). https://www.senat.fr/rap/a25-141-4/a25-141-4_mono.html

⁵⁶ Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, IIa-IIae, q. 26 (*De ordine caritatis*).

⁵⁷ Données Eurostat rapportées dans « EU GDP shares: which countries are rising and which are falling », *Euronews*, 27 août 2026 (chiffres 2025 : Allemagne 24,1 %, Italie 12 %).

⁵⁸ « BTPs: Contagion from France sends the spread against the Bund soaring to 118 basis points at the close », *Il Sole 24 Ore*, 1er octobre 2026 ; Reuters, repris par *Boursorama*, 1er octobre 2026, op. cit. (écart Italie-Allemagne de 107,5 points de base, au plus haut depuis mai 2025).

⁵⁹ Reuters, repris par *Boursorama*, 1er octobre 2026, op. cit.

⁶⁰ Traité instituant le Mécanisme européen de stabilité, 2 février 2012, art. 39 (capacité maximale de prêt de 500 milliards d'euros) ; Insee, op. cit. (dette de 3 595,5 milliards d'euros).

⁶¹ BCE, « The Transmission Protection Instrument », communiqué de presse, 21 juillet 2022, critère (1) ; « Euro zone ministers tell France to pass 2027 budget to calm markets », Reuters, repris par *Devdiscourse*, 9 octobre 2026.

⁶² Reuters, repris par *Devdiscourse*, 9 octobre 2026, op. cit.

⁶³ Institut der deutschen Wirtschaft (IW Köln), étude sur les contributeurs nets au budget de l'UE, novembre 2025 (données 2024), rapportée par *Eunews*, 27 novembre 2025.

⁶⁴ Eulalia Rubio, « Negotiating the EU's post-2027 budget: a first major test for France and Europe », Institut Jacques Delors, 3 juillet 2024.

⁶⁵ « 2028-2034 MFF: given differences of opinion, ability of EU Member States to reach agreement by end of 2026 in doubt », *Agence Europe*, 12 mai 2026 (déclaration de Benjamin Haddad).

aura plus que jamais besoin de la France, au moment même où la France aura le moins de moyens de payer.

Le troisième canal est politique. La France est à l'avant-garde mais elle ne fait pas exception. Le 6 septembre 2026, l'AfD a recueilli 43,8 % des voix dans le Land allemand de Saxe-Anhalt, un résultat sans précédent pour un parti de ce type depuis 1945.⁶⁶ L'adoption par le Parlement européen de règles plus strictes en matière de retours des migrants, par 389 voix contre 206 le 26 mars 2026, montre que l'opinion sur la migration évolue dans toute l'Union.⁶⁷ Les mêmes décisions sont, du reste, prises à Bruxelles pour tous. Le pacte sur la migration et l'asile, en vigueur depuis le 12 juin 2026, impose à chaque État membre soit d'accueillir des demandeurs d'asile, soit de contribuer à un fonds de solidarité commun.⁶⁸ La France a, à elle seule, délivré 384 230 premiers titres de séjour en 2025, en hausse de 11 %, et enregistré 151 665 demandes d'asile.⁶⁹ En matière commerciale, l'accord UE-Mercosur a été approuvé par le Conseil en janvier 2026 malgré le vote contraire de la France, avant que le Parlement européen ne saisisse la Cour de justice,⁷⁰ tandis que le déficit commercial de l'Union avec la Chine atteignait 359,8 milliards d'euros en 2025.⁷¹ Ce que la France vit aujourd'hui - tension budgétaire, choc énergétique, rejet de décisions prises sans consentement - d'autres pays européens le vivent aussi, à un autre rythme.

Ce que l'Europe doit surveiller. Plusieurs échéances diront, dans les semaines qui viennent, si la crise française s'étend. La première est financière. L'écart entre les taux italiens et allemands, remonté à 116 points de base le 6 octobre contre 78 à la mi-août, alors que celui de la France atteignait 140 points, montre déjà que le risque français n'est plus isolé.⁷² Viendront ensuite les agences de notation : Moody's, qui assortit la note de la France (Aa3) d'une perspective négative, doit se prononcer le 23 octobre prochain, et S&P le 27 novembre.⁷³ Une nouvelle dégradation pèserait encore sur la confiance des investisseurs. Entre ces deux dates, la BCE tiendra, le 29 octobre, sa réunion de politique monétaire.⁷⁴ La deuxième échéance est budgétaire : l'Assemblée nationale française doit voter la première partie du budget 2027 le 20 octobre et l'ensemble du texte le 17 novembre. Le délai de soixante-dix jours de l'article 47 expire le 17 décembre à minuit, date à partir de laquelle le gouvernement pourrait recourir aux ordonnances.⁷⁵ La troisième est européenne : réunis les 15 et 16 octobre, les chefs d'État et de gouvernement s'efforcent de conclure d'ici à la fin de l'année un accord sur le budget de l'Union pour 2028-2034, que certains veulent boucler

⁶⁶ Chatham House, « The AfD's victory in Saxony-Anhalt marks a turning point for Germany – but perspective is important », septembre 2026. <https://www.chathamhouse.org/2026/09/afds-victory-saxony-anhalt-marks-turning-point-germany-perspective-important>

⁶⁷ « Return hubs for migrants clear EU parliament hurdle », *Al-Monitor*, 26 mars 2026 ; « Le Parlement européen approuve la création de centres de retour pour migrants », *Le Temps*, 26 mars 2026.

⁶⁸ Commission européenne, « Questions et réponses sur le pacte sur la migration et l'asile » ; « EU migration pact takes effect as the bloc shifts towards returns », *Brussels Signal*, juin 2026.

⁶⁹ Ministère de l'Intérieur (DGEF), chiffres annuels publiés le 27 janvier 2026, rapportés par *Public Sénat*.

⁷⁰ « Mercosur : de quels recours dispose encore la France pour empêcher l'adoption du traité ? », *Public Sénat*, 9 janvier 2026 ; vote du Parlement européen du 21 janvier 2026 (334 voix contre 324) saisissant la CJUE.

⁷¹ Données Eurostat rapportées par *Cyprus Mail*, 14 avril 2026 (exportations : 199,6 milliards d'euros ; importations : 559,4 milliards d'euros).

⁷² « Spread a 116 punti base, Btp al 4,61 % : cosa succede sui mercati », *QuiFinanza*, 6 octobre 2026 (OAT à dix ans à 4,85 %, soit 140 points de base au-dessus du Bund) ; « Spread Btp-Bund in calo a 78 punti, rendimento del decennale italiano al 3,94 % », *QuiFinanza*, 13 août 2026.

⁷³ Agence France Trésor, « Les notations de la France » (dernière décision de Moody's le 10 avril 2026 ; prochaines dates de revue : Moody's le 23 octobre 2026, S&P le 27 novembre 2026), consulté le 12 octobre 2026.

⁷⁴ Banque centrale européenne, calendrier des réunions de politique monétaire, rapporté par *Eco3min*, « Calendrier BCE : dates des réunions et prochaine décision de politique monétaire », octobre 2026.

⁷⁵ Assemblée nationale, « Organisation de l'examen du projet de loi de finances pour 2027 » (point de départ des délais le 9 octobre 2026 ; délai de quarante jours expirant le 17 novembre et délai total de soixante-dix jours le 17 décembre 2026 à minuit) ; Constitution du 4 octobre 1958, art. 47, al. 3.

précisément avant l'élection présidentielle française. Le ministre allemand chargé de l'Europe, Gunther Krichbaum, l'a dit sans détour : il importe de conclure en décembre, car « on ne sait pas qui sera à la tête de la France en 2027 ». ⁷⁶ Autant d'échéances sur lesquelles, une fois encore, les Français n'auront pas été consultés.

Une souveraineté sans le peuple français

La crise du consentement a une racine plus profonde, qui tient à la nature même de notre régime. L'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dispose que « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation ». Lorsque fut abolie la souveraineté de droit divin, c'est la Nation qui fut choisie comme souverain et non le peuple. Or, la Nation, entité abstraite, ne peut s'exprimer que par des représentants, si bien qu'un régime de souveraineté nationale est nécessairement un régime représentatif. ⁷⁷ La Constitution de 1791 en tira la conséquence : les représentants « ne seront pas représentants d'un département particulier, mais de la nation entière, et il ne pourra leur être donné aucun mandat ». La règle demeure : « Tout mandat impératif est nul », dispose l'article 27 de la Constitution de 1958. ⁷⁸

Comme l'a montré Marie-Pauline Deswarte, la Révolution a fait passer la France d'une représentation organique – celle des corps, des villes, des métiers et des provinces, chacun désignant les siens – à une représentation individualiste du citoyen abstrait. Les départements, découpés à partir de 1789, détachaient les élus de l'histoire de leurs territoires pour en faire les mandataires de la seule Nation. Georges Burdeau voyait dans le corps électoral moins la réalité populaire qu'une construction intellectuelle de la notion de peuple. Bernard Chantebout y voyait un postulat constitutionnel irréfutable en vertu duquel la volonté de l'organe représentatif est tenue pour celle de la nation, sans égard pour la volonté du peuple réel. ⁷⁹ Ainsi s'est perdu le principe de subsidiarité, que le pape Pie XI rappelait en 1931 : on ne peut retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes, à commencer par les familles. ⁸⁰ Thomas d'Aquin tenait pour le meilleur régime celui qui associe la monarchie, l'aristocratie et la démocratie. ⁸¹ La démocratie, bien comprise, n'est pas l'élection périodique de représentants détachés de leur base.

La Ve République prétend réconcilier ces logiques : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum » (article 3). En plaçant sur le même plan, pour la ratification des traités comme pour la révision de la Constitution, la voix directe du peuple et celle de ses représentants, elle a rendu possible ce qu'aucune Constitution républicaine antérieure n'avait organisé. Sous la IIIe République, le peuple n'était jamais consulté directement, et la Constitution de 1946 cantonnait le référendum au seul domaine constituant. ⁸² L'épisode du traité de Lisbonne l'a démontré. Le 29 mai 2005, 54,67 % des électeurs ont rejeté le traité établissant une Constitution pour l'Europe. Moins de trois ans plus tard, le Parlement réuni en Congrès révisait la Constitution, le 4 février 2008,

⁷⁶ Conseil de l'Union européenne, ordre du jour provisoire du Conseil « Affaires générales » du 22 septembre 2026, doc. 12703/26 (préparation du Conseil européen des 15 et 16 octobre 2026) ; « Les Vingt-sept se lancent dans la résolution du casse-tête du budget européen 2028-2034 », *La Libre Belgique*, 18 juin 2026 (propos de Gunther Krichbaum).

⁷⁷ Virginie de Araújo-Recchia, *La France sacrifiée ? Réarmement et programmation militaire 2024-2030*, mai 2024, p. 81-82.

⁷⁸ Constitution du 3 septembre 1791, titre III, chap. Ier, section III, art. 7 ; Constitution du 4 octobre 1958, art. 27.

⁷⁹ Marie-Pauline Deswarte, *La République organique en France*, préface de Bertrand Mathieu, Via Romana, 2014 (citant Georges Burdeau et Bernard Chantebout).

⁸⁰ Pie XI, encyclique *Quadragesimo anno* sur la restauration de l'ordre social, 15 mai 1931.

⁸¹ Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, Ia-IIae, q. 105, a. 1.

⁸² Virginie de Araújo-Recchia, *La France sacrifiée ?*, op. cit., p. 82-83 ; Constitution du 27 octobre 1946, art. 3 et 90.

pour permettre la ratification du traité de Lisbonne, dont Valéry Giscard d'Estaing reconnaissait lui-même qu'il différerait du texte rejeté par la méthode plutôt que par le contenu.⁸³ L'intervention directe du peuple et celle de ses représentants ont ainsi une valeur juridique identique, l'une pouvant accepter ce que l'autre a refusé. Le peuple, lui, en est réduit à choisir, à l'élection présidentielle, entre des candidats que 500 élus ont préalablement accepté de présenter.⁸⁴

Entre les principes proclamés et leur application, l'écart est constant. La liberté de manifester est garantie, mais des milliers de mineurs ont été placés en garde à vue. La liberté d'expression l'est tout autant ; pourtant, en novembre 2025, le président de la République envisageait une « labellisation » des médias, avant de s'en défendre face aux accusations de vouloir créer un « ministère de la Vérité ».⁸⁵ Puis, en août 2026, le Conseil constitutionnel a censuré l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de quinze ans comme une « atteinte disproportionnée » à la liberté d'expression et de communication, ce qui n'a pas empêché le chef de l'État d'annoncer : « Nous irons jusqu'au bout. »⁸⁶ Une chose est le texte sur le papier, une autre son application.

Le traité de Maastricht, l'euro et la question de la sortie de l'U.E. et de la zone euro

La dette pose aussi la question de son financement. Beaucoup de Français contestent l'obligation faite à l'État d'emprunter sur les marchés plutôt qu'auprès de sa banque centrale. La loi du 3 janvier 1973 a interdit au Trésor de présenter ses propres effets à l'escompte de la Banque de France, mais des avances encadrées ont subsisté jusqu'au début des années 1990. C'est le traité de Maastricht, puis la loi du 4 août 1993 sur l'indépendance de la Banque de France, qui ont fermé cette voie. En effet, l'article 123 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne interdit aujourd'hui tout financement direct des États par les banques centrales. Ce traité a été ratifié par référendum, le 20 septembre 1992, par 51,04 % des suffrages exprimés. Le circuit n'est d'ailleurs pas entièrement « privé » : dans le cadre des programmes de la BCE, la Banque de France détenait encore, au 30 juin 2026, 488 milliards d'euros de dette publique française, achetés sur le marché secondaire.⁸⁷ Revenir à un financement par la banque centrale supposerait donc de modifier les traités ou de quitter l'euro, ce qui pose, en définitive, la question de l'appartenance à l'Union européenne.

Les partisans d'une sortie font valoir plusieurs arguments. La France recouvrerait la maîtrise de sa monnaie et, avec elle, la possibilité de dévaluer pour restaurer une compétitivité que l'euro a figée face à l'Allemagne au moment même où son industrie déclinait. La France recouvrerait celle de son budget, affranchi des règles européennes. Celle de son commerce, libéré d'accords comme celui du Mercosur et celle de sa politique migratoire. Elle cesserait d'être contributrice nette au budget de l'Union européenne et retrouverait la faculté de décider elle-même de ce qui, depuis trente ans, a été décidé sans elle. Beaucoup ajoutent que l'euro a

⁸³ Valéry Giscard d'Estaing, *The Independent*, 30 octobre 2007 ; référendum du 29 mai 2005 ; loi constitutionnelle n° 2008-103 du 4 février 2008 ; loi n° 2008-125 du 13 février 2008 autorisant la ratification du traité de Lisbonne.

⁸⁴ Loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du président de la République au suffrage universel, art. 3, modifiée par la loi organique n° 76-528 du 18 juin 1976.

⁸⁵ « Polémique autour de la “labellisation des médias” : Emmanuel Macron se défend d'avoir envisagé la création d'un “ministère de la Vérité” », *Orange Actu*, 2 décembre 2025.

⁸⁶ « L'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans censurée par le Conseil constitutionnel », *MacGeneration*, 14 août 2026 ; « Interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans : Macron fait une nouvelle proposition », *Euronews*, 14 septembre 2026.

⁸⁷ Loi n° 73-7 du 3 janvier 1973 sur la Banque de France, art. 25 ; loi n° 93-980 du 4 août 1993 relative au statut de la Banque de France ; traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, art. 123 ; Conseil constitutionnel, proclamation des résultats du référendum du 20 septembre 1992 ; Banque de France, « Précisions sur le programme de détention de la dette publique par la Banque de France », communiqué, 12 septembre 2026.

fait flamber les prix du quotidien. Sur ce point, la statistique nuance le ressenti : l'Insee estime l'effet du passage à l'euro sur l'ensemble des prix à 0,1 à 0,2 point et l'inflation a été plus faible de 2002 à 2016 (1,4 % par an) que de 1986 à 2001 (2,1 %). Néanmoins, les arrondis ont bien renchéri les achats les plus fréquents et l'écart entre l'inflation mesurée et l'inflation perçue a mis de longues années à se résorber.⁸⁸

Les adversaires d'une sortie en soulignent les risques. Les traités organisent le retrait de l'Union (article 50 du traité sur l'Union européenne) mais non la sortie de la seule zone euro (quel étrange « oubli »). La transition serait périlleuse : l'épargne des Français serait convertie dans une monnaie nouvelle vraisemblablement dévaluée et l'État, dont plus de la moitié de la dette est détenue par des non-résidents, emprunterait sans doute plus cher, au moins dans un premier temps.⁸⁹ L'Allemagne, l'Italie, la Belgique et l'Espagne absorbent à elles seules près de 43 % des exportations françaises de biens.⁹⁰ Puis, au Royaume-Uni, l'Office for Budget Responsibility estime que le Brexit réduira à long terme de 15 % le volume des échanges et de 4 % la productivité.⁹¹ L'opinion, enfin, est partagée : 79 % des Français soutiennent l'euro et 61 % estiment que la France a bénéficié de son appartenance à l'Union, mais 27 % seulement font confiance à l'Union, le niveau le plus bas de tous les États membres.⁹²

Une question de cette portée ne peut être tranchée que par les Français eux-mêmes, en pesant le pour et le contre. Encore faut-il que les institutions le permettent. L'appartenance à l'Union européenne est inscrite dans la Constitution (article 88-1). Réviser la Constitution suppose, selon l'article 89, un vote en termes identiques des deux assemblées avant tout référendum, et le président de la République peut choisir de soumettre la révision au seul Congrès. Le référendum d'initiative partagée exige le soutien d'un cinquième des parlementaires et d'un dixième des électeurs inscrits et ne peut servir à réviser la Constitution. Enfin, l'épisode de la ratification du traité de Lisbonne a montré qu'un verdict populaire peut être défait par les représentants. C'est là l'une des limites de la Ve République.⁹³

Les Français n'ont jamais été consultés sur les choix de transformation de société

Les Français n'ont pas davantage été consultés sur la transformation de leur propre société. En décembre 2008, à l'École polytechnique, le président Nicolas Sarkozy déclarait : « Quel est l'objectif ? Relever le défi du métissage que nous adresse le XXI^e siècle. »⁹⁴ En 2016, Julien Dray, cofondateur de SOS Racisme, affirmait : « oui, on doit continuer à défendre le métissage de la société ».⁹⁵ Quoi que l'on pense de ces orientations, elles ont été posées comme des objectifs par ceux qui exercent le pouvoir sans jamais être soumises au peuple français, à qui l'on n'a jamais demandé, par exemple, s'il souhaitait une immigration de

⁸⁸ Marie Leclair et Vladimir Passeron, « Une inflation modérée depuis le passage à l'euro », *Insee Focus* n° 87, 24 mai 2017.

⁸⁹ « Marché : les investisseurs japonais se délestent de la dette française, faut-il s'en inquiéter pour autant ? », *BFM Bourse*, février 2025 (54,2 % de la dette détenue par des non-résidents fin septembre 2024, selon la Banque de France).

⁹⁰ Direction générale des douanes et droits indirects, données cumulées d'août 2024 à juillet 2025, reprises dans *Radioscopie du commerce extérieur*, Assemblée des Français de l'étranger, octobre 2025 (Allemagne 14,9 %, Italie 10,5 %, Belgique 9,3 %, Espagne 8,0 %).

⁹¹ Office for Budget Responsibility, « How are our Brexit forecasting assumptions performing? », *Economic and Fiscal Outlook*, mars 2023.

⁹² Eurobaromètre du printemps 2025, Représentation de la Commission européenne en France, 28 mai 2025 ; Eurobaromètre standard de l'automne 2025, *ibid.*, 15 décembre 2025.

⁹³ Constitution du 4 octobre 1958, art. 11, 88-1 et 89 ; traité sur l'Union européenne, art. 50.

⁹⁴ Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, président de la République, sur une politique en faveur de l'égalité des chances et de la promotion de la diversité, École polytechnique, Palaiseau, 17 décembre 2008.

<https://www.elysee.fr/nicolas-sarkozy/2008/12/17/declaration-de-m-nicolas-sarkozy-president-de-la-republique-sur-une-politique-en-faveur-de-legalite-des-chances-et-de-la-promotion-de-la-diversite-a-paris-le-17-decembre-2008>

⁹⁵ Julien Dray, entretien avec *Libération*, 4 septembre 2016.

l'ampleur constatée en 2025. Le pacte sur la migration, l'accord avec le Mercosur et les règles budgétaires obéissent à la même logique : des décisions prises pour les peuples, sans eux.

Le 29 septembre 2026, à l'université Complutense de Madrid, Emmanuel Macron l'a d'ailleurs reconnu : selon ses propos rapportés par *franceinfo*, les Européens ont répondu à la « crise démographique » « par l'immigration », ce qui a « bousculé » le « consensus » de leurs sociétés.⁹⁶ La crise démographique est réelle : en 2025, pour la première fois depuis 1945, la France a enregistré plus de décès (651 000) que de naissances (645 000) et l'indicateur de fécondité est tombé à 1,56 enfant par femme, son plus bas niveau depuis la fin de la Première Guerre mondiale.⁹⁷ Depuis plus de dix ans, les pouvoirs publics ont affaibli la politique familiale – abaissement du plafond du quotient familial en 2013 et 2014, modulation des allocations familiales selon les revenus en 2015 – tandis que l'interruption volontaire de grossesse, prise en charge à 100 % depuis 2013, atteignait en 2025 le niveau record de 259 400 actes.⁹⁸ S'y ajoutent la perte de sens et l'incertitude du lendemain (logement, emploi, discours anxiogènes sur l'avenir) qui dissuadent bien des couples d'avoir des enfants. Ces choix, qui engagent l'avenir même du peuple français, n'ont jamais été soumis à son consentement et l'immigration de masse est présentée comme la réponse au vieillissement, alors même que son intégration est mal maîtrisée et que les tensions qu'elle suscite nourrissent, dans toute l'Europe, la montée des partis qui la contestent.

Conclusion

La crise française menace-t-elle de provoquer des difficultés dans toute l'Europe ? Les blocus lycéens français ne répondent pas à la crise européenne. La menace est ailleurs : sur les marchés obligataires où le risque français déborde déjà sur l'Italie et où aucun mécanisme européen n'est à la mesure de la dette française, dans le budget européen, qui se négociera avec une France affaiblie, et surtout en politique, où la France ne fait que précéder un mouvement déjà perceptible en Allemagne et ailleurs.

La crise française n'est donc pas seulement une crise de la dette. C'est une crise de souveraineté : celle d'un peuple lourdement taxé, qui produit de moins en moins, qui subit les conséquences de guerres et de choix commerciaux et migratoires décidés ailleurs, que l'on ne consulte jamais sur ce qu'il doit devenir, qui est renié dans ses racines, dans son identité et à qui l'on répond par la violence lorsqu'il proteste.

L'Europe n'est ainsi pas seulement menacée par la crise française : elle en est en partie la cause. Une Union qui décide sans le consentement des peuples se heurtera, en France d'abord, à un peuple qui ne l'accepte plus. Il serait pourtant naïf d'attendre de l'élection d'avril 2027 qu'elle dénoue cette crise. À six mois du scrutin, dix-neuf candidats sont déclarés, mais les projets restent rares et souvent incomplets. Édouard Philippe appelle à « débloquer » le pays sans chiffrage et Gabriel Attal s'en tient à cinq priorités (tous deux participants aux conférences du groupe Bilderberg et largement mis en avant par les médias).⁹⁹ Marine Le Pen, redevenue éligible en appel mais suspendue à la décision de la Cour de cassation attendue au

⁹⁶ « En Espagne, Emmanuel Macron livre ses recettes contre la montée des “extrêmes” en Europe », *franceinfo*, 29 septembre 2026 (discours à l'université Complutense de Madrid).

⁹⁷ Insee, *Bilan démographique 2025*, 13 janvier 2026, rapporté par *La Gazette France* et *Maire-info*, janvier 2026.

⁹⁸ Loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 et loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 (plafond du quotient familial) ; loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 (modulation des allocations familiales) ; loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 (prise en charge à 100 % de l'IVG) ; Drees, *Études et résultats* n° 1384, 22 septembre 2026, rapporté par *Vidal*, septembre 2026 (259 400 IVG en 2025).

⁹⁹ « Présidentielle 2027 : la liste des candidats déjà en lice et des prétendants », *LCP*, mis à jour le 24 septembre 2026. ; liste officielle des participants aux conférences Bilderberg de Lisbonne (2023) et de Stockholm (2025), *bilderbergmeetings.org* ; « Édouard Philippe et Gabriel Attal passent un week-end ensemble », *L'Opinion*, juin 2025.

plus tard début janvier 2027, a présenté le 6 octobre un projet chiffré : 140 milliards d'euros d'économies nettes d'ici à 2032, un déficit sous 3 % en 2030, une « règle d'or » soumise à référendum mais aussi 30 milliards de baisses d'impôts, un retour de la retraite à 62 ans, voire 60, et un appel à la BCE pour qu'elle allège le coût de la dette.¹⁰⁰ Aucun de ces projets ne place au centre la question du consentement et de la souveraineté. Tous promettent de gouverner autrement les mêmes institutions. Dans un régime où la souveraineté appartient à la Nation et s'exerce par des représentants affranchis de tout mandat, où le choix se fait entre des candidats présélectionnés et où un référendum peut être contourné, ce n'est pas par les urnes seules que le peuple recouvrera la maîtrise de son destin. C'est sans doute pourquoi la rue devient, de plus en plus, le dernier lieu où il se fait entendre, au risque de se voir immédiatement instrumentalisé.

La question n'est donc pas seulement de savoir qui gouvernera en 2027 mais de rendre au peuple français les corps intermédiaires locaux aptes à transmettre le savoir et le goût des responsabilités, la possibilité d'élever et de choisir des élites au service du bien commun, l'application véritable du principe de subsidiarité, sa pleine faculté de consentement, sans lesquels il n'y a ni ordre, ni souveraineté. Puis, sur la question européenne comme sur les autres, le dernier mot.

¹⁰⁰ « “140 milliards” d'économies : ce qu'il faut retenir de l'intervention de Marine Le Pen », AFP, reprise par *La Gazette France*, 6 octobre 2026 ; sur la décision de la cour d'appel de Paris du 7 juillet 2026 et le pourvoi en cassation : *La Libre Belgique*, 7 juillet 2026.